

AGENCE JEAN-JAURES : 05.61.63.66.69 / 77, allées Jean Jaurès / ecfmidifrance2@orange.fr / Métro J-Jaurès ou SNCF

AGENCE CARMES : 05.61.52.83.71 / 39, place des Carmes / ecfmidifrance1@orange.fr / Métro Carmes ou Esquirol



Le passage du code de la route et du permis de conduire nécessite l'enregistrement en Préfecture de votre dossier de demande de passage du permis de conduire appelé dossier 02 ou Cerfa 02. Un seul dossier à fournir pour le code et la conduite.

- ① Regrouper les pièces à fournir et amener l'ensemble à l'auto-école
- ② Commencez votre formation à l'auto-école
- ③ La Préfecture valide votre dossier.
(1 à 1,5 mois après votre inscription= délais Préfecture généralement constaté)
- ④ Vous pouvez passer le code et/ou le permis

Pièces à fournir pour l'inscription

ATTENTION : Une seule pièce manquante ou une erreur sur le remplissage du dossier cerfa 02 peut retarder votre présentation aux examens du permis de conduire. Un dossier complet le jour de l'inscription limite le risque d'erreur et de refus par la Préfecture.

IMPORTANT : Nous vous demandons de venir avec les originaux de vos documents pour assurer la qualité du scaner que nous devons faire et s'assurer que votre dossier soit lisible et donc accepté par la Préfecture.

- 2 timbres-poste classiques
- Photos d'identité dans un photomaton ou chez un photographe agréé service en ligne ANTS AVEC SIGNATURE (choix 4 photos)
- L'original de votre carte d'identité ou Passeport ou carte de séjour ou fiche d'état civil
- Si carte de séjour périmée, l'original du récépissé de demande + original de votre ancienne carte de séjour
- L'original de votre permis, si vous en possédez un.
- 30 euros de frais de dossiers (démarches de constitution et enregistrement dossier 02 en Préfecture + démarches de demande de permis définitif en Préfecture)
- Pour les – de 18 ans : autorisation parentale à signer sur le dossier de demande de permis (remis le jour de l'inscription)
- Entre 16 et 17 ans: photocopie ou original de l'attestation de recensement (mairie ou mairie annexe)
- Entre 17 et 25 ans : photocopie ou original de l'attestation de participation à la JAPD ou à la JDC (disponible dans la caserne ou vous avez effectué votre JAPD ou JDC. A Toulouse, centralisation à la caserne Pérignon : 2 Rue Dominique de Pérignon)
- Entre 17 et 18 ans, si vous n'avez pas encore participé à la JDC, demandez « l'attestation provisoire de situation vis-à-vis du service national » disponible sur le site Internet de la caserne Pérignon et nous l'amener.
- 1 Justificatif de domicile original de moins de 3 mois (date d'édition de la facture faisant foi - facture téléphone fixe, mobile, électricité, gaz, eau, Internet, avis d'imposition ou de non-imposition)

En plus, si le justificatif de domicile n'est pas au nom et prénom du candidat:

- Attestation d'hébergement sur feuille A4 blanche signée par la personne qui vous héberge (parents, amis...)
- L'original de la carte d'identité de la personne qui vous héberge et dont le nom figure sur le justificatif de domicile

www.facebook.com/ecf.midifrance

